

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le trente mars, à dix-neuf heures et trentes minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

M. BOUZIN Jean-Marc, M. BURLLOT Jean-François, M. CROCHET Didier, M. d'ALANÇON Bruno, M. DESGRAIS Alban, M. DEVOUCOUX Bernard, Mme DILON Valérie, M. DUBROUILLET Paul-Henri, Mme GOYET Béatrice, Mme MARTINS Christine, Mme MURE Aurélie, Mme RICHARD Sylvie, Mme RONDEPIERRE Frédérique, M. ROY Vincent, Mme SOIGNEUX Maguy

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
24 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme MURE Aurélie

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DEVOUCOUX Bernard, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, le trente mars deux mil vingt six

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	105 406,04
- un déficit reporté de :	915,07
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	106 321,11
- un excédent d'investissement de :	70 431,97
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	70 431,97

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	106 321,11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	106 321,11
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	70 431,97

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Broût-Vernet

Le Maire, DEVOUCOUX Bernard

le(s) secrétaire(s) de séance



